

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



Rédacteur en chef :

A. SCHNÉEGANS

Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département du Nord	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Gérant :

G. BENOIT-GONIN

Imprimerie de H. Stock, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 21 Juillet

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau du rendement des impôts directs et indirects pendant les six premiers mois de l'année. Nous vivons, en matière d'impôt, dans une époque de transition, de doute, d'expérience; aussi est-ce toujours avec un vif intérêt que nous consultons ce tableau. Il est d'ailleurs digne de l'attention du public, car il est le reflet de la situation financière de l'Etat. Nous ne pouvons que constater, en lisant ce tableau, que le rendement des impôts a été, pendant les six premiers mois de l'année, de 1,434,000 francs, ce qui est en deca des prévisions. Le produit de 210⁰ sur le prix de transport des voyageurs qui présentait à la fin du premier trimestre un déficit de 2,776,000 francs s'est relevé au chiffre de 32 millions 000,000 inscrit au budget.

Les autres articles, d'une importance secondaire ne donnent lieu à aucune observation importante; ils se sont peu écartés des prévisions; citons seulement la taxe de la consommation sur les sels qui a produit 13,622,000 francs.

En somme, 10 articles présentent une plus-value de 36,771,000 francs et quatre articles présentent un déficit de 31,018,000 francs. L'excédent des recettes, relativement aux prévisions, est donc de 2,723,000 francs.

Dans cet excédent, les impôts anciens ont la plus forte part, soit 1,292,000 fr.; les nouveaux impôts y entrent pour 794,000 fr. seulement. Ainsi donc, les impôts nouveaux créés n'ont pas eu un rendement des impôts anciens, malgré les augmentations dont ils ont été frappés. C'est là un point qu'il importe de retenir, et pour notre part, nous voyons une preuve de plus de cette vérité : qu'en matière d'impôt, il est toujours préférable d'élever les anciens que d'en créer de nouveaux. Les impôts éprouvés sont plus fidèles, moins décevants.

Quoi qu'il en soit, si les perceptions du deuxième semestre ne nous ménaient aucune désagréable surprise, les évaluations du budget, sauf en ce qui concerne les 93 millions inscrits pour les matières premières, seront atteints; ils le seront sans grand excédent, il est vrai; mais on a pas le droit d'être exigeant et on peut se féliciter de cette rentrée régulière des impôts pris dans leur ensemble, quand on tient compte des charges écrasantes qui pèsent sur le contribuable français et le saisissement de toutes parts.

Un envoyé de la reine Victoria a apporté samedi, de Londres, à lord Lyons, la convention arrêtée définitivement entre les gouvernements anglais et français, relative au traité de commerce et signée du ministre britannique.

Le *Moniteur* croit savoir que le traité de 1860 y est renouvelé pour quatre années, avec quelques modifications; une clause spéciale assignerait à l'Angleterre, pendant le même temps, le traitement de la nation la plus favorisée. Lord Lyons a dû remettre hier à M. le duc de Broglie cette convention, en exprimant le désir qu'elle puisse être soumise à la ratification de l'Assemblée nationale avant les vacances.

On écrit de Paris au *Journal de Genève* : « Le duc d'Aumale aurait décidé d'accepter hier seulement la présidence du conseil de guerre qui jugera le maréchal Bazaine. Le fils de Louis-Philippe est, sur le refus de l'amiral Tréhouart, appelé à ces fonctions par l'acceptation de sa promotion au grade de général de division. Mais son droit à un honneur peu enviable du reste serait contesté : on prétend que, selon l'esprit du traité, le duc de la mission militaire, la non-activité de service créée une interruption dans les années de grade, et que par suite il faudrait décaler, ou ce qui concerne le duc d'Aumale, tout le temps pendant lequel il a été dans l'impossibilité de remplir ses devoirs de général de division. On dit encore que sa nomination au grade de colonel (qui remonte à une date fort éloignée) a été faite contrairement aux prescriptions légales et sans qu'il eût passé sous les drapeaux le temps réglementaire. En tout cas, il serait préférable que le conseil chargé de l'affaire Bazaine fût présidé par un homme dont le nom n'eût pas une signification politique aussi acceptée. »

D'après ce qu'on mande de Paris, 18 juillet, au *Times*, les autorités militaires chargées des poursuites contre M. Ranc n'ont pas encore complété l'instruction qu'elles requièrent; mais on pense que toutes les données nécessaires seront réunies dans deux ou trois jours, et qu'ensuite il y aura une accusation aura été dressée, le député du Rhône sera sommé de comparaître.

On parle beaucoup de réorganisation de l'armée, mais tout se passe en paroles qu'on ne peut que constater.

On pense cependant que les tableaux portant organisation des cadres seront terminés au 1^{er} octobre.

INFORMATIONS POLITIQUES

Il faut s'attendre aujourd'hui à un grand orage parlementaire.

En effet, comme on le verra plus loin par le compte-rendu de la réunion de la gauche républicaine, le vote de samedi qui fixe à trois mois la durée des vacances a décidé la gauche à maintenir son interpellation, malgré la défection du centre gauche; en outre, M. Despeyre doit aujourd'hui aussi déposer le rapport de la commission Ernoul, et il se pourrait que la discussion ait lieu immédiatement.

On commence à se préparer pour la nomination de la commission de permanence.

MM. Haentjens et Levert, délégués de la réunion de l'appel au peuple, ont proposé aux membres des autres réunions conservatrices, pour faire partie de la commission de permanence, MM. l'amiral La Roncière Le Noury et Abbattucci.

Le rapport sur le projet de loi municipale, complètement terminé, a été envoyé à l'imprimerie nationale, et la copie a aussitôt été distribuée aux ouvriers.

On voudrait que ce rapport pût être distribué aux députés et aux journaux avant la fin de la session; mais si la chose est impossible, il sera envoyé aux représentants à domicile, pendant les vacances.

Le *français* annonce que le ministère de l'intérieur prépare un nouveau mouvement dans le personnel de l'administration départementale, et que ce mouvement paraîtra au *Journal officiel* dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le *français* annonce que le ministère de l'intérieur prépare un nouveau mouvement dans le personnel de l'administration départementale, et que ce mouvement paraîtra au *Journal officiel* dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Or, quand il s'est présenté aux Cortès avant-hier, il avait déjà subi des modifications. M. Soler avait pris possession du portefeuille des affaires étrangères, M. Gonzalez était entré aux travaux publics, et M. Moreno Rodriguez à la justice. M. Gil yegas n'était déjà plus.

Mais peu importent ces changements.

Devant les Cortès, M. Salmeron expose le programme du ministère; il se déclare républicain fédéral; il ajoute qu'il ne représente pas la réaction vis-à-vis du gouvernement antérieur.

M. Salmeron expose la nécessité de rétablir l'empire de la loi et de combattre la démagogie. Il exprime le regret que certaines provinces se soient mises en insurrection et n'aient pas attendu la décision des Cortès. Il déclare que le gouvernement s'appliquera à combattre les carlistes aussi bien que les démagogues.

En attendant carlistes et démagogues continuent leurs exploits.

Salvez, député de Munos, est parti avec 300 fantassins et 50 cavaliers pour secourir les insoumis de Carthagène, qui ont pris le château de Salera et fait prisonnier l'ayuntamiento.

Une nouvelle colonne de 1,400 carlistes a traversé l'Ebre à la Riba-Alavesa. Cuccala est entré avec sa bande à Beccite, province de Jernel, et il s'est fait payer trois mois de contributions, a approvisionné ses soldats, et s'est dirigé vers le Maestrazgo sans opposition.

L'armée régulière est impuissante à lutter contre les populations d'un côté et le prétendant de l'autre.

Le général Nouvillas est parti pour Madrid, après avoir remis le commandement provisoire de l'armée du Nord au général Sanchez Bregua; celui-ci, effrayé de sa responsabilité, a confié le commandement, dans les mêmes termes, au brigadier Gardin et a suivi son général en chef dans la capitale. En effet, son armée de 36 mille hommes, soit 34 bataillons sur le papier, se trouve réduite à un effectif réel de 11,000 hommes pour tenir la campagne. Les bataillons ne se composent que de 250 à 280 hommes chacun, et il faut garder les places fortes.

Les cinq colonnes qui opéraient en Navarre sont réduites à trois, de 6 bataillons chacune. Dans le Guipuzcoa sont deux colonnes, l'une sous les ordres du brigadier Lomas, l'autre, commandée par le colonel Cuena, la plus forte étant de 500 hommes.

Dans la Biscaye sont trois colonnes très petites, sous les ordres du général Lagurero.

La fin est proche.

Les correspondances de Grèce semblent pressager une crise ministérielle. Le cabinet, présidé par M. Deligorgis, est battu en brèche par des adversaires obstinés qui lui font plus d'un reproche. Ils le blâment de ne pas avoir complètement servi les intérêts de l'Etat et des particuliers dans l'affaire du Laurium, ainsi que dans les conventions qu'il a faites au sujet des voies ferrées ou de diverses sociétés financières.

En dehors de ces questions métalliques, l'opposition l'accuse d'avoir plusieurs fois violé la constitution par de trop fréquentes dissolutions de la Chambre, ou il n'avait pas la majorité. Toutefois le ministère est resté vainqueur dans une première attaque dirigée contre lui par les partisans de l'ancien cabinet. Mais la lutte sera reprise, et les diverses fractions de l'opposition se concertent en ce moment pour assurer leur triomphe, qui ramènerait sans doute au pouvoir le parti de M. Bulgaris, l'ancien triumvir, collègue de Canaris et de Rouphos, et l'un des chefs de l'opposition constitutionnelle et conservatrice.

Les considérations qui avaient déterminé la plus grande partie du centre gauche à retirer son adhésion à l'interpellation Jules Favre n'ont pas réussi à convaincre la gauche modérée, qui persiste, paraît-il, dans son projet.

Nous avons très-nettement indiqué qu'inconvenient il y avait, selon nous, à ce que l'opposition se prêtât, dans les circonstances actuelles, au désir exprimé par M. Ernoul, qui a provoqué,

on le sait, cette demande d'explications, et se flatte, sans aucun doute, d'y répondre victorieusement. Puisque l'opinion contraire l'emporte, et que, coûte que coûte, la gauche est résolue à donner la bataille, nous n'avons plus qu'à en attendre le résultat.

L'intérêt de la séance d'aujourd'hui n'est pas, du reste, dans les chiffres qu'accusera le scrutin; — à cet égard, le succès des ministériels est à peu près certain; — il est tout entier dans la manière dont s'engagera la lutte, et dans l'attitude plus ou moins décidée que prendra le gouvernement.

Si, aux questions qui lui seront posées par la gauche, le ministère répond par des déclarations catégoriques; si à la courage de dire carrément ce qu'il veut, ou il va, quels sont les principes dont il poursuit l'application en politique, l'aveu pourra heurter les convictions de nos amis; il ne diminuera pas les sympathies que ceux-ci ont rencontrées, depuis la chute de l'empire, dans l'opinion de la grande majorité du pays.

Si, au contraire, les orateurs du gouvernement ou ceux de la droite se bornent à rééditer les théories pompeuses et vides, dont nous sommes gratifiés tous les jours par la presse monarchiste, sur le « rétablissement de l'ordre moral », sur le rôle « réparateur » du gouvernement du 24 mai, etc., nous ne serons guère plus avancés demain que nous ne le sommes aujourd'hui.

Ce n'est jamais sans hésitation et sans une certaine crainte que nous touchons aux questions dans lesquelles se trouvent mêlées des idées ou des principes d'ordre religieux. Mais est-ce notre faute si les discussions de l'Assemblée entrent davantage tous les jours dans cette voie dangereuse et stérile? Hier encore, à propos de la loi militaire, c'est sur cette pente que MM. les députés de la majorité nous ont engagés. Nous voulons parler du rétablissement des amonérations militaires, « l'une de ces questions délicates et importantes, comme dit fort bien le *Temps*, où l'opposition se sent mal à l'aise, parce qu'elle est placée entre le désagrément de laisser passer des mesures déplorables et l'ennui d'avoir l'air de faire acte d'irréligion. »

Nous ne voulons pas ouvrir une discussion à fond sur cette question des amonérations militaires. On a lu le résumé de l'excellent discours prononcé par M. le général Guilleminot; nous ne pourrions rien ajouter aux arguments de l'honorable général. Il nous semble que l'Etat, dans cet ordre d'idées, a fait tout ce qu'il lui appartient de faire, lorsqu'il a pris des mesures pour permettre à chaque soldat, de quelque confession soit-il, de remplir ses devoirs religieux; et c'est ce qui a été fait chez nous. Nous pensons que l'Etat n'a pas à aller au-delà et que ses attributions s'arrêtent à cette limite.

La seule chose que nous voulions faire ressortir, c'est le danger qu'il y a à mêler partout et toujours les choses religieuses aux choses de la politique. Ce n'est pas la première fois que nous soulignons cette question, mais le souci que nous avons de la liberté de tous nous fait ressentir plus péniblement ce que ces empiètements de l'Etat sur le domaine religieux offrent de danger, non pas seulement dans le présent, mais bien davantage encore dans l'avenir.

Si l'Etat confond aujourd'hui son action avec celle d'une religion déterminée, il se met en contradiction avec la conscience.

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son maître par frayeur des revenants.

— Si tout autre que vous, monseigneur, osait me parler ainsi... Mais vous avez raison; c'est à vous que je dois obéir d'abord, et j'assisterai à ce mariage quand même le diable en personne devrait y porter un cercueil.

Les traits du duc se détendirent un peu.

(A suivre.)

— Qui donc ?

— L'autre... le grand... celui que j'ai déjà tué une fois. On n'y voyait pas clair, et pourtant je l'ai reconnu, avec ses yeux qui brillaient comme des chandeliers. Il s'est approché de moi, et il m'a dit...

— Que si tu servais de témoin au mariage tu serais pendu, fusillé, passé aux verges, n'est-ce pas cela ?

— Pas tout à fait; mais que je causerais votre malheur et votre ruine; si bien...

— Le duc poussa un rugissement de fureur.

— On veut donc me rendre fou ! — s'écria-t-il ; — détourner de mon obéissance jusqu'à ce vieux soldat, qui m'a suivi au milieu du feu des champs de bataille !... Sans-Quartier, — continua-t-il en saisissant ses pistolets, — tu m'obéiras, ou je te casserai la tête comme à un chien.

— Si c'est votre idée, monseigneur, il faudra bien s'y conformer.

— Allons, j'aurais dû songer que tu ne crains pas la mort; mais je te chasserai, et je ne te reverrai jamais.

— Me chasser ? mille tonnerres ! me chasser, moi soldat de Fribourg et de Senef ?

— Il le faut bien, puisque le soldat de Fribourg et de Senef refuse d'obéir à son

minée, n'est-il pas à craindre qu'à la suite d'un revirement possible, ce même Etat, dirigé par d'autres, ne se laisse aller à une réaction nouvelle, tout aussi déplorable, et que la religion ne souffre alors, et encore au grand détriment de la liberté, des conséquences de l'attitude que prennent nos législateurs d'aujourd'hui dans ces questions ?

Nous croyons que ce côté du problème n'est pas assez envisagé par ceux qui poussent en ce moment le gouvernement et l'Assemblée dans la voie où ceux-ci sont entrés. Il mériterait pourtant d'être sollicité grandement leurs réflexions.

Aujourd'hui que M. Thiers n'est plus qu'un simple citoyen dans la République, nous croyons utile de reproduire le fragment d'un discours qu'il prononça à Lille en 1869 :

« L'Europe marche à la République. Mais il ne faut pas que les jeunes hommes se fassent illusion.

Par la faute des gouvernements, qui tantôt cèdent, quand ils devraient tenir ferme, et tantôt résistent quand ils devraient diriger et contenir, ce siècle ne connaît que la période de transition, brusque, sanglante, terrible à tous, et que je remercie Dieu de n'être pas appelé à voir.

L'achèvement des problèmes sociaux, politiques, intérieurs et internationaux, est tel aujourd'hui que les peuples sont fatalement amenés à tout trancher en supprimant tout.

Mais, suppression violente et solution sont deux, et pour être déployés, les questions d'un substantiel pas moins toujours menaçantes. Ce n'est que lorsque le monde nouveau qui déchire déjà les flancs de l'Europe, aura acquis assez de virilité et de sagesse pour vaincre et résoudre, que la République économique ramènera l'ordre et la paix au sein de notre société.

Vous êtes jeunes, messieurs, mais dissuez-vous attendre la limite extrême de l'âge, vous n'avez vu que le prologue de la République de l'avenir.

Réunion de la gauche républicaine.

La gauche républicaine s'est réunie samedi soir dans la salle du boulevard des Capucines, sous la présidence de M. Le Royer.

MM. Le Royer, Jules Favre, Albert Grévy, Poincaré, Pascal Duprat, ont pris tour à tour la parole.

M. Le Royer a expliqué la situation : Quelques députés appartenant à la gauche républicaine avaient pensé que la discussion sur la proposition Paris, relative à la prorogation de l'Assemblée, donnerait à ce groupe parlementaire l'occasion d'interpréter le gouvernement sur sa politique intérieure ; dans le cas où la droite aurait permis la continuation du débat, la gauche républicaine aurait retiré son interpellation, et c'est dans ce sens qu'un de ses membres avait parlé au président de l'Assemblée, M. Buffet. La majorité voulant éteindre la discussion, il était du devoir de la gauche de maintenir à l'ordre du jour de lundi sa demande d'interpellation.

M. Jules Favre a parlé dans le même sens : il se croit assuré du concours et de l'appui du centre gauche, qui l'avait désigné dans son avant-dernière réunion pour soutenir à la tribune l'interpellation déposée. Si le centre gauche a paru un instant déposer une autre manière de voir, c'est qu'il avait cru que le débat pourrait s'engager lors de la discussion de la proposition Paris.

La réunion a désigné ensuite les orateurs chargés de la représenter.

M. Jules Favre prendra le premier la parole. C'est M. Albert Grévy qui répondra au ministre.

M. Pascal Duprat serait aussi appelé à occuper la tribune si la discussion se prolongeait. Il n'est pas certain que M. Louis Blanc interviendrait au nom de l'extrême gauche.

La réunion était très-nombreuse. Beaucoup de membres appartenant au centre gauche et à l'Union républicaine étaient présents.

LA COMMISSION ERNOUL.

La commission qui est chargée d'examiner le projet de loi relatif aux poursuites à exercer pour délits d'opinion commis contre l'Assemblée pendant sa prorogation a tenu samedi sa seconde séance.

M. Johnston proposait de décider que pendant le temps de la prorogation, l'effet de l'article 2 de la loi du 25 mai 1819, qui exige l'autorisation de l'Assemblée pour exercer des poursuites contre les auteurs du délit d'opinion, fût suspendu. D'autres termes, il était d'avis d'accorder au pouvoir exécutif la faculté de poursuivre sous sa propre responsabilité.

La commission n'a pas cru devoir adopter cette proposition.

M. B. Brissot et S. Schœlcher ont demandé que le rapport constatât, d'une part, que l'Assemblée n'aurait pu empêcher le projet Ernoul, et d'autre part, que le droit de demander l'adoption subsistait, sous la réserve, bien entendu, de ne point le faire dans des termes injurieux ou offensants pour l'Assemblée nationale.

La commission, comprenant qu'il ne devait y avoir aucune équivoque sur le sens et la portée de la loi Ernoul, a admis l'observation de MM. Brissot et Schœlcher. En conséquence, il a été convenu que le rapport fût mention de la réserve sollicitée par les deux membres de la gauche.

M. B. Brissot a été entendu par la commission. Il a proposé et défendu un amendement ainsi conçu :

« Article additionnel. Un rapport sur les poursuites autorisées sera présenté à l'Assemblée, lors de la reprise de ses travaux, au nom de la commission de permanence.

« Si les poursuites n'ont pas encore abouti à un jugement, l'Assemblée, sur la proposition d'un de ses membres, pourra toujours les arrêter. »

Il a paru à la commission que cet amendement était d'une nature des pouvoirs qu'on ne traiterait purement et simplement de l'autre. L'article additionnel a été repoussé à l'unanimité.

M. Eugène Talion a ensuite été appelé à développer l'amendement présenté par lui et qui est ainsi conçu :

Le droit attribué à l'Assemblée nationale par l'article 2 de la loi du 25 mai 1819 sera exercé, pendant la durée de sa prorogation, par le ministre public, sur l'avis du garde des sceaux.

Cet amendement a été également repoussé. L'article unique du projet Ernoul, mis aux voix, a été adopté par 13 voix sur 15 votants. On a enfin procédé au scrutin pour l'élection du rapporteur.

Deux candidats étaient en présence : MM. Depeyre et Baragon. Au premier tour, les voix se sont réparties : M. Depeyre, 5 ; M. Baragon, 3 ; M. Lucien Brun, 3 ; 2 bulletins blancs ont été déposés, dit-on, par MM. Brissot et Schœlcher.

À un deuxième tour, M. Baragon a déclaré qu'il ne voulait point être rapporteur. M. Depeyre a obtenu 8 voix contre 3 données à M.

Baragon, 2 à M. Lucien Brun et 2 bulletins blancs.

En conséquence, M. Depeyre a été nommé rapporteur.

On assure que le rapport sera lu à la commission aujourd'hui lundi et qu'il sera probablement déposé le même jour sur le bureau de la Chambre.

Les contrées de l'Est et M. Thiers

On lit dans l'Impartial du Nord : « Vendredi le bruit s'est répandu en notre ville que M. Thiers allait arriver à Valenciennes dans la soirée pour prendre part à l'annuel trimestriel de la région des mines d'Anzin dont il est le président, et à laquelle il n'avait pu assister depuis trois ans.

« M. Thiers avait sans doute choisi un train de nuit, afin de se dérober modestement à toute manifestation. Mais notre patriotique population ne l'a pas entendu ainsi ; elle aurait cru se manquer à elle-même en laissant passer comme un inconnu l'éminent homme d'Etat, le grand citoyen envers qui la France a tant de motifs de gratitude impérissable.

« Malgré l'heure très-avancée, malgré l'incertitude de la nouvelle, une foule énorme, accourue de Valenciennes et d'Anzin, s'est rendue à la gare de Valenciennes pour l'arrivée du dernier train express, par lequel on supposait que M. Thiers devait venir. Toutes les classes de la société étaient représentées dans ce grand concours de population. Nous avons notamment remarqué des conseillers municipaux, des membres du tribunal de commerce, etc.

« M. Thiers est arrivé, comme on le pensait, à onze heures dix minutes. Il était accompagné de M. Casimir Poirier, ancien ministre de l'Intérieur et membre, comme M. Thiers, du conseil d'administration d'Anzin.

« Au moment où l'ex-président de la République et son ancien ministre ont traversé la gare pour gagner la sortie, tous les fronts se sont découverts, et une immense acclamation a jailli spontanément de toutes les poitrines : « Vive la République ! vive M. Thiers ! »

« M. Louis Legrand, conseiller général du canton, s'est approché, et, au nom des personnes présentes, a adressé à M. Thiers les paroles qui suivent :

« Monsieur Thiers, « Au seul bruit de votre arrivée, un grand nombre de nos concitoyens se sont portés, comme vous voyez, à votre rencontre.

« Je viens en leur nom, vous exprimer les sentiments de reconnaissance et de fidèle sympathie qui sont dans tous nos cœurs.

« Nous saluons en vous, monsieur Thiers, le libérateur du territoire, le fondateur d'une République progressive et conservatrice.

« Nous sommes heureux de pouvoir saluer en même temps votre digne collaborateur M. Casimir Poirier, tombé glorieusement à vos côtés le 24 mai.

« Ce jour-là, les députés de Valenciennes ont voté contre vous. Mais, il faut qu'ils sachent bien, ils ont trahi la pensée de notre arrondissement. Nous les désavouons hautement.

« Le pays, lui, n'est pas ingrat et ne veut point paraître complice de l'ingratitude. Il compte toujours sur vous, comme vous pouvez continuer à compter sur lui. »

« M. Thiers, ému, a prononcé quelques paroles de remerciement et d'essai de s'avancer à travers la foule. Mais il était arrêté à chaque pas par l'enthousiasme des innombrables assistants qui se pressaient pour le voir, pour lui serrer la main, pour lui témoigner leur affection.

« M. Thiers a pu enfin, avec toutes les peines possibles, se débarrasser des hommages touchants de la gratitude publique et monter en voiture pour la maison de Régie.

« Mais les débris de la gare regorgeaient de monde comme l'intérieur, et de toutes les bouches sortaient les cris incessamment répétés de : « Vive M. Thiers ! Vive la République ! »

« Un même sentiment faisait battre tous les cœurs : celui d'une immense reconnaissance et de la gratitude publique et de la reconnaissance des auteurs du délit d'opinion, fût suspendu. D'autres termes, il était d'avis d'accorder au pouvoir exécutif la faculté de poursuivre sous sa propre responsabilité.

La commission n'a pas cru devoir adopter cette proposition.

M. B. Brissot et S. Schœlcher ont demandé que le rapport constatât, d'une part, que l'Assemblée n'aurait pu empêcher le projet Ernoul, et d'autre part, que le droit de demander l'adoption subsistait, sous la réserve, bien entendu, de ne point le faire dans des termes injurieux ou offensants pour l'Assemblée nationale.

La commission, comprenant qu'il ne devait y avoir aucune équivoque sur le sens et la portée de la loi Ernoul, a admis l'observation de MM. Brissot et Schœlcher. En conséquence, il a été convenu que le rapport fût mention de la réserve sollicitée par les deux membres de la gauche.

M. B. Brissot a été entendu par la commission. Il a proposé et défendu un amendement ainsi conçu :

« Article additionnel. Un rapport sur les poursuites autorisées sera présenté à l'Assemblée, lors de la reprise de ses travaux, au nom de la commission de permanence.

« Si les poursuites n'ont pas encore abouti à un jugement, l'Assemblée, sur la proposition d'un de ses membres, pourra toujours les arrêter. »

Il a paru à la commission que cet amendement était d'une nature des pouvoirs qu'on ne traiterait purement et simplement de l'autre. L'article additionnel a été repoussé à l'unanimité.

M. Eugène Talion a ensuite été appelé à développer l'amendement présenté par lui et qui est ainsi conçu :

Le droit attribué à l'Assemblée nationale par l'article 2 de la loi du 25 mai 1819 sera exercé, pendant la durée de sa prorogation, par le ministre public, sur l'avis du garde des sceaux.

Cet amendement a été également repoussé. L'article unique du projet Ernoul, mis aux voix, a été adopté par 13 voix sur 15 votants. On a enfin procédé au scrutin pour l'élection du rapporteur.

Deux candidats étaient en présence : MM. Depeyre et Baragon. Au premier tour, les voix se sont réparties : M. Depeyre, 5 ; M. Baragon, 3 ; M. Lucien Brun, 3 ; 2 bulletins blancs ont été déposés, dit-on, par MM. Brissot et Schœlcher.

À un deuxième tour, M. Baragon a déclaré qu'il ne voulait point être rapporteur. M. Depeyre a obtenu 8 voix contre 3 données à M.

PHILARÈTE CHASLES

Une courte dépêche de Venise nous annonce qu'il y a eu à Philarète Chasles. Cette triste nouvelle ne peut manquer d'inspirer de profonds et universels regrets.

Nous en ressentons, pour notre part, une affliction particulièrement vive. M. Philarète Chasles avait bien voulu honorer le Journal de Lyon de sa précieuse collaboration, et nos lecteurs n'ont pas oublié ces pages excellentes, que l'éminent critique leur avait sou-

cialement destinées.

La mort de Philarète Chasles est une véritable perte pour le monde des lettres et du haut enseignement auquel depuis de longues années il appartenait.

C'est surtout à l'étude des littératures étrangères que s'adonnait Philarète Chasles, qui, à ce titre, a laissé des travaux on ne peut plus intéressants dans un grand nombre de recueils.

Philarète Chasles était l'un des rédacteurs littéraires habituels du Journal des Débats et de la Revue des Deux-Mondes.

En 1837, il fut nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine ; en 1840, il avait été reçu docteur ès-lettres, et un an plus tard, il fut appelé à remplir une chaire au collège de France.

Un détail peu connu et qui nous revient : une des publications les plus étranges de 1830, les Contes bruns, par une « Tête à l'envers », est en partie l'œuvre de Philarète Chasles, qui dans ce livre, aujourd'hui devenu très-rare, est pour collaborateurs Bazac et Charles Rabou.

Philarète Chasles est mort âgé de 75 ans.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'on n'a point sans doute oublié l'immense retentissement qu'a eu en France et en Algérie, il y a quelques années, l'affaire du capitaine Doinau, chef de bureau arabe, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises d'Oran en date du 23 août 1857, pour avoir provoqué à l'insurrection volontaire, commis avec préméditation et guet-apens dans la nuit du 11 au 12 septembre 1856, sur les personnes de l'agha Si-Mohamed-ben-Abdallah et de son interprète Ham-Abi-ben-Ichouk, ainsi que sur celle d'un riche négociant français, le sieur Valette.

Rayé des contrôles de la Légion d'honneur dont il était chevalier, gracié par l'empereur, le capitaine Doinau est rentré en France en 1870, et, se fondant sur les lettres de grâce qu'il a lui-même obtenues, il demande aujourd'hui instamment sa réintégration dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Journal des Débats annonce qu'à la suite d'un refus de la grande chancellerie, le capitaine Doinau vient de se pourvoir à cet effet devant le conseil d'Etat, statuant au contentieux.

M. le conseiller d'Etat Pascalis a été chargé du rapport de cette curieuse affaire.

Le départ du shah a été marqué par un épisode assez singulier :

« Au moment où le cortège passait sur le pont de la Concorde, une dame, paraissant âgée d'une quarantaine d'années, et entièrement vêtue de noir, s'est précipitée vers la voiture à risque de se faire écraser, et a jeté sur les genoux du monarque un pli cacheté à la cir-

ronce, en criant :

« Sire, je demande justice ! »

Le shah, un peu étonné, a cherché à voir d'où lui était tombé ce pli, mais la femme était rentrée dans la foule.

Il est présumable que cette malheureuse ne jouit pas de toute la plénitude de ses facultés et qu'elle a cru avoir affaire au roi de France.

On écrit de Rome, 17 juillet :

« Le shah de Perse a télégraphié au roi Victor Emmanuel que, par suite de nouvelles importantes qu'il a reçues de ses États, il se croit forcé de retourner sans retard.

« Il ne pourra donc rester en Italie aussi longtemps qu'il l'aurait autrement désiré. Cependant, Sa Majesté ne peut s'écarter de l'Europe sans avoir salué le roi d'Italie, et elle s'arrêtera, pour ce motif, un jour à Turin et un autre jour à Milan.

« Les municipalités de ces deux villes se sont préparées pour recevoir magnifiquement le souverain asiatique. »

Un Américain, surpris en flagrant délit de vol chez un bijoutier du Palais-Royal, est conduit chez le commissaire de police.

Interrogé par le magistrat sur ses antécédents et sur le mobile qui l'a poussé à voler, l'Américain reprend avec une extrême dignité :

« Comme le shah de Perse, je suis venu à Paris étudier les merveilles de la civilisation européenne afin de les transporter dans mon pays. »

Les uns s'en vont et les autres arrivent... A peine le shah de Perse aura mis le pied dans les vallées de l'Helvétie, que nous recevrons par le prochain paquebot des Indes le sultan de Zanzibar et sa suite.

Mardor et Teb-Nahil, tel est le nom de ce nouveau visiteur, qui n'a pas moins que Nasser-Din le goût des emplettes.

Cinq bisons, deux autruches, un chameau, quatre tiges de Nubie et une quantité incalculable d'ibis forment la suite de ce monarque au teint basané.

Pris au boulevard du Filario :

Un de nos amis ayant perdu l'autre jour un chien qu'il aimait beaucoup, entre au bureau de rédaction d'un journal pour donner le signalement de la bête.

Pendant qu'il parle à un employé, celui-ci le regarde attentivement et murmure entre ses dents :

« Chauve, décoré, des moustaches, un pince-nez... c'est ça même.

Puis, sans dire mot, il va ouvrir la porte d'un petit cabinet ; le chien de notre ami en sort tout joyeux.

Il était venu, lui aussi, donner le signalement de son maître, et promettre une bonne récompense à qui le lui rapporterait !

— Voyez donc l'instinct !

« Il y a des journaux qui sont bien amusants avec leurs Faits-Paris, jugez-en :

« Un accident qui aurait pu avoir des suites funestes a mis en émoi le quartier du Temple.

« Un ouvrier ayant perdu l'équilibre est tombé du sixième étage dans la rue.

« Fort heureusement, deux femmes qui causaient sur le trottoir l'ont reçu sur la tête et ont amorti la chute.

« Le convalescent s'est relevé sain et sauf.

« On frémit en songeant que sans un heureux hasard, cet accident eût pu lui coûter la vie.

« Les deux femmes sont mortes sur le coup. »

Encore une crise. Des difficultés viennent de surgir entre S. M. le shah et l'archevêque de l'Oubéque :

M. Gagne a envoyé ses œuvres au shah de Perse, avec l'espoir de recevoir l'ordre du Lion et du Soleil de Perse. Faute de l'avoir obtenu, l'archevêque se décore lui-même et, dans quels termes il annonce, aux journaux cette grande nouvelle :

M. GAGNE, DÉCORÉ PAR LE SHAH, DE L'ORDRE DU... SILENCE!!!

O joyeux décorés de l'ordre des soleils ! Les lions du shah pleurent de n'être pas par là, pleurant devant le prix du Gagne rit et danse ! Le shah m'a décoré de l'ordre du silence!!!

« Monsieur, « J'avais fait l'honneur au shah de lui adresser une pièce de vers et mes principaux poèmes ; dans une lettre flatteuse, le demandais la faveur de déclamer devant lui cette poésie que j'ai apprise et répétée plus de cinquante fois, en approuvant sincèrement sur mon Pater et mon Credo universels, qui sont la plus grande idée que Dieu ait inspirée à l'homme ! Le shah, qui a insulté la Christ en demandant s'il avait du vin toute sa vie ; le shah qui, tout en étant glorieusement le roi de la République française, n'a fait aucun acte intellectuel digne d'être signalé, le shah est parti sans me répondre !... Gloire à Dieu ! Il s'est déshonoré en m'honorant de l'ordre du silence !... »

« En vous suppliant de publier cette lettre, j'ai l'honneur, etc. »

Le shah est parti, mais M. Gagne nous reste ; il l'annonce lui-même :

« Français, consolez-vous, Gagne reste à Paris. Pour changer son enfer en petit Paradis. Dieu protège la France et veut que la sauve, En coiffant de soleil sa tête d'éclats chauve ? »

L'ASCENSION DE M. POITEVIN

Par un de ses compagnons de voyage.

Tout est bien qui finit bien, rien de mieux à ce titre que l'ascension d'hier.

Si les succès à été complet, les obstacles et les difficultés n'ont pas manqué.

Dans la matinée, tandis qu'on attendait le ballon sur la prairie, un des maîtres garnis de poutres, qui servent à la manœuvre, tomba sur l'échafaudage et faisait trente trous.

M. Poitevin réunissait immédiatement une vingtaine d'ouvriers, improvisait un atelier et, l'aiguille à la main réparait ce désastre en moins de deux heures.

Malgré cet accident, et en dépit du vent qui soufflait avec violence du nord-ouest et fatiguait beaucoup le ballon pendant l'opération du gonflement, à sept heures et quelques minutes les préparatifs étaient terminés ; mais par suite de toutes ces circonstances défavorables, au lieu d'enlever huit personnes, la Ville de Marseille en emporta quatre seulement. M. et M^{me} Poitevin, M. Arthur Riboud et votre serviteur.

M. Arthur Riboud, est un jeune homme de Châtillon-sur-Chalaronne, qui, ayant assisté à l'heureuse descente de dimanche dernier, n'avait pu résister au désir de tenter lui-même une excursion aérienne.

Le lâcher tout à été très-réussi ; il a été exécuté avec un ensemble dont l'orchestre de notre Grand-Théâtre devrait bien parfois se montrer jaloux ; si toutes les cordes n'eussent été lâchées au même instant, le vent nous eût jetés dans les arbres du parc, ce qui eût été aussi dangereux pour le ballon que désagréable pour les voyageurs.

Nous avons au départ une force ascensionnelle de plus de cinquante kilogrammes, et néanmoins, loin de nous élever rapidement, nous sommes emportés dans la direction du sud-est sous un angle assez faible ; M. Poitevin jette deux sacs de lest dans le sac et nous nous trouvons bientôt dans des couches parfaitement calmes.

La force ascensionnelle n'étant plus contrariée nous enlevons avec une rapidité, qui serait effrayante, s'il était possible de s'en rendre compte. Mais c'est le baromètre seulement qui nous indique sept minutes après le départ une altitude de 2,400 mètres.

A cette hauteur, un phénomène se produit, que M. Poitevin fils n'avait observé qu'une seule fois dans une ascension faite avec sa mère. La masse du gaz, emprisonné dans l'aérostat, s'est tout à coup troublé ; un nuage s'est formé à l'intérieur et une abondante pluie s'est échappée de l'appendice (l'appendice est l'ouverture inférieure par laquelle on introduit le gaz).

Natal, dans une de ses expéditions, a signalé cette circonstance, et l'explication nous paraît assez simple : le gaz d'éclairage, en se vaporisant, contient une certaine quantité de vapeur d'eau ; cette vapeur d'eau se condense quand on arrive à des régions dont la température est sensiblement inférieure ; de la, formation d'un brouillard dense qui tombe par l'appendice.

Si la température est en hier une intensité tout à fait extraordinaire, cela tient précisément à la très-brusque variation de température que nous avons éprouvée. Sept minutes après avoir quitté le parc, où nos compatriotes absorbaient un si grand nombre de glaces, notre thermomètre marquait un degré au-dessous de zéro, c'est-à-dire que si M. Grand avait bien voulu nous prêter un de ses parapluies, nous aurions pu fabriquer nous-mêmes des glaces.

L'eau, qui se trouvait dans le ballon à l'état de vapeur et à une température assez élevée, s'est condensée subitement, et, néanmoins, loin de diminuer de volume, le ballon se gonflait toujours davantage ; nous en avons pu constater la cause de cette dilatation ; quand on s'élève à 2,400 mètres, la pression de l'air ambiant n'est plus de 75 centimètres, mais de 52 centimètres seulement ; et alors l'expansion du gaz est telle que l'enveloppe pourrait éclater si on n'avait la soupape.

On comprend de quelle importance il est d'assurer le jeu régulier de cet instrument ; la corde qui le fait manœuvrer passait autrefois à l'extérieur du ballon et il y avait toute espèce de chance pour qu'elle se nouât au fillet. Dans les aérostats de M. Poitevin, la corde fixée à la nacelle passe par l'appendice et forme le diamètre vertical de la sphère atteint directement la soupape.

Cette soupape, inventée par le père de M. Poitevin et perfectionnée par lui-même, fonctionne d'ailleurs admirablement, comme nous avons pu nous en convaincre.

Malgré la condensation de la vapeur d'eau, qui produisait un énorme dégagement de fumée, le ballon s'arrondissait de plus en plus à cause de la diminution de la pression extérieure ; il fallut ouvrir la soupape et bientôt nous n'étions plus qu'à dix-huit cents mètres d'altitude à laquelle nous nous sommes à peu près maintenus une vingtaine de minutes. Mais notre passage dans les régions élevées nous avait laissé des bourdonnements dans les oreilles, qui nous empêchaient presque d'entendre parler. Madame Poitevin était seule exempte de cet inconvénient par un privilège que méritait bien sa rare intrépidité.

Sa jeunesse ne permet pas, à coup sûr, de lui supposer une bien longue expérience ; mais, à voir son absolu sang-froid, on aurait cru que bien des fois déjà elle avait accompagné son mari, et cependant son ascension d'hier était la troisième seulement ; pour M. Poitevin, c'était la trente-huitième. Pour l'un l'autre ce ne sera la dernière, car, à dix-huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer, M^{me} Poitevin exige que son mari lui promette de ne jamais partir sans elle.

L'article 214 du code civil justifie entièrement sa demande : « La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il jugera à propos de résider : le mari est obligé de la recevoir. » Ainsi, M. Poitevin, ne l'oubliez jamais ; vous êtes obligé de recevoir votre femme, même à bord de votre nacelle. La loi est formelle ; elle n'a fait aucune distinction. Il faut avoir toutefois fait un peu de réflexion, car la loi n'a pas voulu que la femme soit obligée de suivre le mari dans des lieux où elle ne pourrait pas aller, et où elle ne pourrait pas rester.

La création des cartes postales et les indiscrétions sans nombre que leur usage entraîne viennent de donner une impulsion nouvelle à une branche de commerce jusqu'ici bien insignifiante ; nous voulons parler du commerce des encres sympathiques qu'alimentaient seuls autrefois les auteurs d'épîtres amoureuses.

L'usage des encres sympathiques pour la correspondance a découvert vient en effet de faire son apparition, et si nous en croyons des personnes à même de le constater, il tend chaque jour à se propager davantage. L'encore généralement adoptée jusqu'ici est tout bonnement le jus du citron, que la chaleur de la main suffit souvent à faire paraître en rouge sur le papier.

C'est, du reste, à cette propriété bien connue qu'il a été permis de reconnaître la nature de l'encore employée.

L'encore sympathique la plus simple et qu'on vend généralement dans le commerce, se compose d'acide sulfurique étendu d'eau dans une proportion de vingt parties d'eau contre une d'acide. Cette solution incolore donne des traces invisibles sechées à l'air ; mais si on les dessèche fortement devant le feu ou sur un poêle, elles se prononcent en un noir intense qui résulte de la carbonisation de toutes les parties du papier imprégnées d'acide.

Grâce à cette innovation, on n'aura plus à redouter des indiscrétions des intermédiaires, et le grand reproche adressé à ce genre de correspondance ouverte se trouvera par là fait sans fondement.

Hier dimanche, la cérémonie de la confirmation avait attiré une grande affluence au lycée de Lyon.

voir votre femme, même à bord de votre nacelle. La loi est formelle ; elle n'a fait aucune distinction. Il faut avoir toutefois fait un peu de réflexion, car la loi n'a pas voulu que la femme soit obligée de suivre le mari dans des lieux où elle ne pourrait pas aller, et où elle ne pourrait pas rester.

La direction de notre Grand-Théâtre est de retour à Lyon.

Il arrive avec les engagements définitifs de sa troupe prochaine qui est fort brillante ; on s'en rendra compte d'après l'énumération que nous en avons sous les yeux et que nous transcrivons :

